

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 95

Artikel: Le rapport fédéral : consciencieux et de faible portée politique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. Lausanne

95

Le rapport fédéral : conscientieux et de faible portée politique

Il faut parler du rapport du Conseil fédéral sur la politique gouvernementale (1968-1971). Mais on ne peut le faire sans une réaccoutumance de l'œil; quand l'actualité est aveuglante des violences qui vous marquent la rétine, comment lire dans la pénombre ?

Car le message fédéral n'est pas du genre noble comme une tragédie sous les feux de l'histoire; c'est de la prose pour persiennes mi-closes.

Mais le sujet est pour nous essentiel. Pendant plus d'une année, à longueur de colonnes et à lasse-lecteurs, nous avons défendu l'idée d'un « programme minimum ». D'autres, avec d'autres intentions, agitaient le même mot et préparaient le terrain, ce qui permit à M. Schürmann d'exiger du Conseil fédéral, par voie de motion, qu'il définisse sa politique et « un ordre d'urgence concernant les tâches à accomplir ». Le Conseil fédéral, le 15 mai, a donc répondu au désir de l'Assemblée fédérale. Dans les mœurs politiques suisses, c'est un événement.

Comment lire ce rapport ?

Le Conseil fédéral le présente comme une sorte de recensement (non exhaustif, dit-il) de ses projets de première importance. Ça peut donc se lire comme un répertoire.

Mais lorsque nous parlons de « programme minimum », nous souhaitons que quelques réformes essentielles fassent l'objet d'un accord des responsables de la politique suisse, que la gauche prenne l'initiative de ces réformes et rende, ainsi, sensible à l'opinion publique une efficacité du réformisme. Le rapport peut être lu, aussi, dans cette optique.

Remarques de forme

Le texte est, à vrai dire, fort ennuyeux à lire; un peu comme un programme électoral qui passe en revue, sans oublier personne, tous les chapitres de la vie nationale.

Le texte est pourtant supérieur à la prose des partis. Sous les phrases, on sent le poids de la réalité. Le Conseil fédéral ne bluffe pas : l'exposé correspond bien à des intentions réelles. Les mots dans les meilleurs passages ne sont pas creux.

On peut regretter tout de même que le texte ne soit pas plus écrit, que la synthèse soit fort imparfaite : certains chapitres étant inutilement développés au détriment d'autres qui sont lacunaires. Ce rapport est, sous cette forme, incapable de toucher le citoyen moyen. Dommage !

Et puis la prudence helvétique est parfois impayable ! Ainsi les rédacteurs y vont du préliminaire classique sur l'accélération du progrès technique et scientifique. Ils concluent : « Sans exagération aucune, on peut dire que le monde est en proie à de profondes mutations ». Sans exagération !

La prudence

La prudence est vraiment la caractéristique de la politique suisse. On le sent dès les premiers chapitres. Europe : un progrès est annoncé; nous ratifierons la Convention de Strasbourg cette année encore; mais la Suisse n'en profitera pas pour corriger les dispositions anachroniques de notre droit (absence de droits civiques de la femme, articles d'exception de nature confessionnelle, internement administratif); nous ratifierons sous réserve. Il ne s'agit d'ailleurs pas de participer à la construction européenne, mais à la coopération européenne; l'aide au Tiers-Monde, c'est une solidarité, non un impératif de justice internationale; nous organiserons un secours en cas de catastrophe internationale; mais nous continuerons à exporter des armes.

Le fédéralisme et les partis

Le Conseil fédéral déclare : « Face à tout nouveau problème et tout particulièrement quand il apparaît que la Confédération devrait assumer une nouvelle tâche, nous devons examiner de la manière la plus attentive si une solution fédérale est vraiment indis-

pensable, nous demander plus sérieusement que jusqu'à maintenant si la tâche ne peut être assumée tout aussi bien, voire mieux, par les Cantons au gré d'accords de portée régionale ou nationale ».

Mais cette phrase est un vœu pie, parce que le Conseil fédéral ne conçoit aucune institution propre à permettre aux Cantons de renforcer cette collaboration, parce que nulle part il ne définit les principes d'une planification qui permettrait d'assurer un meilleur équilibre régional, et parce que, dans d'autres domaines, l'Etat central annonce son intention, dont il ne précise pas la portée, de jouer « un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une conception nouvelle et générale de l'instruction publique ».

Difficulté encore à nouer le dialogue avec les partis. Là aussi le Conseil fédéral pose un problème : il diagnostique à son tour le rôle prédominant des associations économiques sur les partis. Le constat s'arrête là, dans des phrases.

Les réformes

Ce qui nous a frappé, c'est la faiblesse du chapitre sur l'économie. On s'y attarde largement, à la manière suisse, sur des mesures partielles concernant la politique agricole; pour le reste, statu quo et libéralisme cartellisé.

Que peut bien signifier d'ailleurs cet alinéa qui introduit le chapitre.

« Cette politique vise avant tout à augmenter la prospérité commune. Elle doit être conçue de manière à créer les conditions d'une augmentation optimale des fruits du travail de tous et d'un partage de ces richesses aussi conforme que possible à l'effort de ceux qui les produisent. Cependant, l'obligation où nous sommes de poursuivre parallèlement certains objectifs non économiques, en particulier de maintenir l'indépendance et les caractères fondamentaux de la Confédération, comme aussi de tendre à une répartition socialement équitable du produit national, ne permet pas d'atteindre entièrement ce but. »

Le lecteur qui nous enverra une interprétation concrète de cette phrase recevra un abonnement d'une année gratuit, y compris les services de M. Schaffner, qui sont abonnés à « Domaine public ».

Celui qui confronte le programme d'action du parti socialiste et le message fédéral au chapitre de l'économie constate une incompatibilité profonde entre les deux textes. Comment peut-on souscrire à l'un et à l'autre ?

Finances fédérales

Sur ce point les intentions sont précises. Les impôts fédéraux seront inscrits définitivement dans la Constitution, et l'on procédera à un aménagement provisoire : révision du barème de l'impôt de Défense nationale et augmentation de l'Icha. L'essentiel sera que le peuple abandonne son droit direct de contrôle sur le fisc fédéral. C'est une idée concevable : il serait logique en effet qu'en fonction de la conjoncture l'impôt puisse, plus librement, être manié. Mais l'abandon du contrôle direct par le peuple ne devrait être obtenu qu'en échange d'une réforme satisfaisante et globale des finances fédérales. Or elle est renvoyée à une date indéterminée.

Et surtout la gauche serait obligée de consentir une concession d'une extrême importance. La T.V.A. pourrait être introduite, sans que l'ensemble de l'aménagement fiscal, notamment celui des personnes morales, ait été discuté simultanément. Inacceptable !

Du travail conscientieux au réformisme

La lecture du rapport donne l'impression d'un travail conscientieux, d'un gouvernement sage, prudent, à son affaire; sur la base de ce programme, le pays sera géré.

Le réformisme, en revanche, sur les points essentiels est de faible dose. Il sera intéressant de voir quel débat la gauche saura instituer sur ce texte qui ne peut lui donner que très partiellement satisfaction.

Bi-mensuel romand

N° 95 20 juin 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 96 sortira de presse le jeudi 25 juillet 1968